

C A P Locale du 22 novembre 2012

Liste d'aptitude de C en B année 2013



Déclaration liminaire de CFTC DGFIP 62

Madame la Présidente,

La direction est dans la totale incapacité de fournir le chiffre réel des possibilités de promotion de C en B pour 2013. Ce chiffre n'a toujours pas été défini par la centrale, ce qui est parfaitement inadmissible et impensable. Compte tenu des restrictions budgétaires que nous connaissons tous, on peut malheureusement supposer que ce chiffre sera en forte baisse par rapport à celui de l'année dernière.

De plus, le tableau des agents reconnus excellents par la direction départementale du Pas de Calais est en ligne sur Ulysse 62 depuis le 16 novembre 2012. Les débats de cette C A P seront donc certainement totalement inutiles. En effet, tout est déjà fait et terminé avant même l'ouverture des débats.

En outre, proposer 22 agents en catégorie « excellent », sans communiquer le nombre réel de possibilités de promotions est particulièrement périlleux. Cela laisse planer un doute tout à fait anormal. Nous vous rappelons que la réglementation nationale en matière de CAP prévoit qu'afin de permettre aux CAPL de jouer pleinement leur rôle et de favoriser le dialogue social, la liste des agents classés « excellent » présentés par le directeur devra obligatoirement comporter un nombre d'agents inférieur au volume indicatif des potentialités de promotion affectées à la direction. Compte tenu que nous ne connaissons pas le chiffre des promotions de C en B, le rôle de cette CAP risque de se limiter, comme d'habitude, à une simple chambre d'enregistrement. C'est parfaitement anormal.

Cependant, nous savons très bien que la direction du Pas de Calais souhaite respecter le dialogue social. Donc, compte tenu qu'elle a classé 22 collègues en « excellent », il est mathématiquement évident que le nombre de promotions sera au moins égal à 23. CFTC DGFIP 62 vous demande, Madame la Présidente, de bien vouloir confirmer.

Pour terminer, CFTC DGFIP 62 rappelle que la terminologie « à revoir » semble totalement désobligeante et réductrice à l'ensemble de nos collègues classés ainsi, et nous partageons totalement leur opinion. Les classer « à revoir » laisse entendre qu'ils ne sont pas vraiment bons, et que malgré tous les efforts qu'ils font en cette période de suppressions d'emplois pour maintenir à flots leurs unités de travail, ils sont des agents qui doivent, de part le fait, revoir leur façon de travailler, et surtout, l'améliorer.... C'est anormal et dévalorisant pour les 191 collègues concernés. Au lieu de leur donner un message d'espoir, cette terminologie infantile ne fait que les irriter, les agacer, et surtout, ne les encourage nullement à continuer leurs efforts, compte tenu qu'ils sont « à revoir » et qu'ils peuvent donc dire « au revoir » si ce n'est « adieu » à leur promotion. CFTC DGFIP 62 préférerait les anciennes appellations du temps de la DGCP. Il existait bien trois catégories, soit, proposé classé, proposé non classé et non proposé, qui revenait certes au même résultat qu'aujourd'hui, mais qui n'avaient pas le même impact dévalorisant, voir humiliant pour les collègues concerné(e)s.

Anne-laure Waguët
S I P de Calais

Les représentants CFTC DGFIP 62
Johann Waeles
Trésorerie de Vimy

Gaby Gaillard
E M R 62



Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

- 2 -